



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 65385

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les inquiétudes exprimées par l'ordre national des médecins concernant l'exercice de la profession, sur le territoire français, par des praticiens ressortissants de l'Union européenne. En effet, il semblerait que des médecins étrangers puissent venir exercer en France, en remplacement de médecins titulaires, sans que le conseil départemental en soit avisé. Aussi, les membres de l'ordre craignent-ils des abus par rapport à cette libre circulation des personnes et des diplômes alors que par ailleurs les médecins français doivent attester de leurs compétences devant leurs pairs pour pouvoir pratiquer. Dès lors, elle souhaiterait avoir des précisions concernant la véracité de cette disposition et savoir dans quelles mesures il peut rassurer le corps médical dans son ensemble.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65385

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4970

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)